

Luxembourg, le 18 septembre 2021

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise le 18 septembre 2021 un concours gratuit intitulé « Red Bull 3en1 », ci-après dénommé "Concours", dans le cadre du programme Axxess.

Article 1 - Participation

Chaque visiteur présent le jour du Red Bull BMX Challenge peut participer au Concours.

Par sa participation au concours, le participant accepte les conditions du présent règlement. Le personnel de Spuerkeess est exclu du Concours.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 - Lots

Spuerkeess déterminera 2 gagnants et mettra en jeu 2 bons d'achat « Version Originale » d'une valeur de EUR 200,- chacun.

Les lots ne pourront en aucun cas être repris ou échangés.

Article 3 – Détermination des gagnants

Le Concours sera diffusé par affichage digital sur place (Agence Mobile) et l'information sera aussi affichée via des panneaux A3 sur notre stand.

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, organisé entre le 20 et 24 septembre 2021. Ils seront informés par téléphone ou e-mail dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.

La remise du prix aura lieu suivant disponibilité des gagnants.

Si les gagnants prévenus ne se manifestent pas dans les 10 jours calendriers après l'envoi de la notification, ces derniers seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et les lots resteront la propriété de Spuerkeess et un nouveau tirage au sort sera organisé. Spuerkeess ne peut pas être tenue responsable si un gagnant ne peut pas être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées du participant.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site www.axxess.lu.



Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes. De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient,
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess,
- d'erreurs humaines, d'origine électrique ou technique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours,
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et au plus tard dans les trente jours suivant la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.

